

**COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 30 août 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le trente août à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROSI.

Présents : Michel ROSI, Roger THEVENOT, Michel SUCHET, Valérie BOUILLLOUX, Michel BERTHET, Guy LONGEPIERRE (arrivé à la délibération n°76-2019), Jean-Claude ARNAUD, Dominique RABILLOUD, Patrice DUPONT, Jean-Luc PAQUELIER, Claire DE CROMBRUGGHE, Catherine PATUEL, Crystelle CHANAUD, Cédric REY, Coralie LUTAUD, Simone DUVERNAY, Jacques DESHOTEL, Robert GUILLARD, Rémi BESSON.

Absents Excusés : Aline MORAND (Pouvoir à Roger THEVENOT), Josiane DESROCHES, Cyrille BOUCHY (Pouvoir à Jean-Claude ARNAUD), Valérie BABAD.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
 - Marché voirie : choix de l'entreprise,
 - Marché voirie (feux au pont SNCF) : lancement du marché,
 - Résultat d'une procédure judiciaire,
 - Décisions modificatives : budget commune, base de loisirs et assainissement,
 - Convention d'occupation précaire,
 - Divers
-

Le procès-verbal de la réunion du 28 juin 2019 est lu et adopté.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Jacques DESHOTEL.

Monsieur le Maire propose l'ajout de délibérations à l'ordre jour :

- Versement de subventions,
- Approbation de la révision allégée du PLU.

Il propose également le retrait de la délibération suivante : Convention d'occupation précaire.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ces points à l'ordre du jour et le retrait proposé.

Délibérations :

Voirie 2019 - Choix de l'entreprise

Le conseil municipal, après en avoir débattu, accepte à l'unanimité de retenir cette entreprise et donne tous pouvoirs au Maire pour signer les actes, pièces et documents se rapportant à cette prise de décision.

***Commune - Appel d'offres
Travaux de voirie – Sécurisation Route des Vignobles***

La délibération est retirée en cours de séance.

Compte rendu d'un jugement

Il est rendu compte du jugement.

Commune - Décision modificative n°2

Le conseil municipal approuve la décision modificative à l'unanimité.

Base de Loisirs - Décision modificative n°1

Le conseil municipal approuve la décision modificative à l'unanimité.

Assainissement - Décision modificative n°1

Le conseil municipal approuve la décision modificative à l'unanimité.

Versement de subventions

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité le versement de ces subventions.

Approbation de la révision allégée n°1 du PLU

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'approuver la révision allégée n°1.

Le dossier du PLU est tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels.

La séance est levée à 21h05.

***Le Maire,
Michel ROSI***